

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS***  
***DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2016***

Convocation le 5 février 2016

L'an deux mil seize, le douze février, à dix huit heures et trente neuf minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

**Étaient présents:** Messieurs Albert CASTADOT, Anthony HENRAS, Charles HENRAS, Mathieu MOLINIÉ et Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Jocelyne ANDRIEU, Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE et Christelle SOUQUES-MIAN.

**Était (ent) excusé (e)(es):** Messieurs Patrick AMAT, Jean-Pierre GEORGEON et Laurent LAGARDE

**Secrétaire de séance:** Jocelyne ANDRIEU

-----  
**CRÉATION MÂT D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur Le Maire souhaite alerter le Conseil Municipal sur les risques encourus par les enfants qui attendent le bus près du lieu-dit « Lascabanes ». Il précise que ce lieu de ramassage n'est pas éclairé. Monsieur Le Maire ouïe dans ces explications propose à l'assemblée d'installer un mât d'éclairage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'installation d'un mât d'éclairage ;
- **RETIENT** la proposition de l'entreprise LUMIN'IN FRANCE, modèle Caraïbe 12;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la présente délibération seront inscrits à la section dépenses d'investissement du Budget Primitif 2016 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, en tant qu'ordonnateur de la Commune de Carnac-Rouffiac, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POUR: 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Vote à l'unanimité des présents**

A CARNAC-ROUFFIAC,  
Le 12/02/2015  
Le Maire, Albert Castadot

Fait et délibéré en séance publique, les jour,  
mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 15 février 2016  
Le Maire, Albert Castadot